

Rapport d'activité 2015 de la Caisse de Crédit Municipal de Rouen

L'exercice 2015 est un exercice mitigé. Suite au retournement du marché de l'or sans précédent (-35% en un mois) en 2013, nous avons demandé aux clients de procéder à des remboursements partiels de capital. Dans ce contexte, l'encours des prêts sur gages a fortement diminué en 2014 et a également baissé (dans une moindre mesure) en 2015.

Toutefois, le développement d'une agence sur Caen, dont l'ouverture a eu lieu le 17 février 2014, nous assure un relais de croissance majeur.

Au final, les comptes 2015 présentent des résultats à l'équilibre un peu au-dessus de ceux auxquels on aurait pu s'attendre, signe de la qualité du modèle développé.

Faits marquants de l'exercice 2015

- Hors lancement de l'agence de Caen, le niveau d'activité s'est maintenu au niveau de 2013 et 2014, qui était très inférieur à ce que l'on a connu en 2012.
- Le cours de l'or s'est stabilisé autour de 30€/gr avec une volatilité jusqu'alors jamais observée. Il a atteint un cours de 31.37 €/gr au 31/12/15 alors que son cours était de 31.84 €/gr au 31/12/14. Au cours des premiers mois de 2016, le cours de l'or s'est fortement apprécié
- Le développement de l'agence de CAEN s'est poursuivi en partenariat avec la Mairie de Caen. Le développement de l'agence est conforme au plan de développement.

Les perspectives en 2016

Si le commissaire-priseur accepte de rehausser son barème de l'or (qui est aujourd'hui un des plus bas de France), nous attendons une stagnation de l'encours pour l'agence de Rouen et une progression pour l'agence de Caen.

La recherche de locaux au Havre pourrait aboutir au premier semestre 2016, ce qui ouvrirait des perspectives d'ouverture pour 2018 et donc deux années 2016 et 2017 de gestion du projet d'implantation.

Evénements importants survenus entre la date de clôture de l'exercice et la date de ce rapport

Conformément au plan stratégique et après la réussite du lancement de l'agence de CAEN, des contacts préparatoires ont été pris avec la mairie du Havre. Un site est à l'étude.

1. Chiffres clés de l'activité 2015

1.1 Contexte général

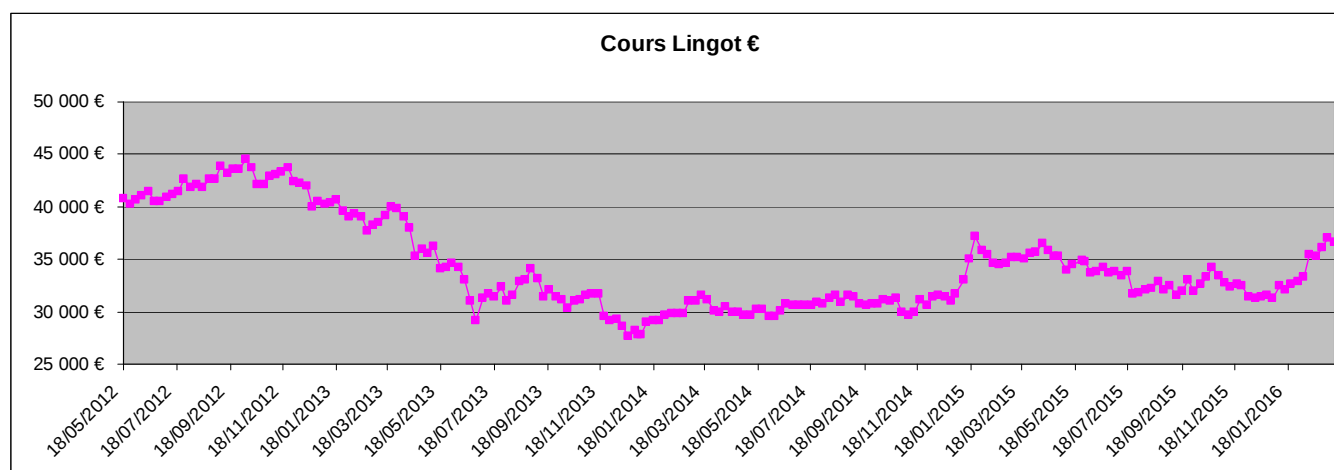
Evolution du taux d'usure

2015 : Taux d'usure applicables au cours du trimestre/Taux Annuel Effectif Global du CMR

2015				
	1er trimestre	2e trimestre	3e trimestre	4e trimestre
Usure				
Prêts <= 3.000 €	20,25%	20,23%	20,04%	19,97%
Prêts > 3000 € et <= 6000 €	14,37%	14,15%	13,83%	13,45%
Prêts > 6000 €	9,21%	9,04%	8,48%	7,84%
TAEG CCMR				
Prêts <= 1.524 €	14,49%	14,49%	14,49%	14,49%
Prêts > 1524 € et <= 3.000 €	11,30%	11,30%	11,30%	11,30%
Prêts > 3000 € et <= 6000 €	9,16%	9,16%	9,16%	9,16%
Prêts > 6000 €	6,09%	6,09%	6,09%	6,09%
Ecart				
Prêts <= 1.524 €	5,76	5,74	5,55	5,48
Prêts > 1524 € et <= 3.000 €	8,95	8,93	8,74	8,67
Prêts > 3000 € et <= 6000 €	5,21	4,99	4,67	4,29
Prêts > 6000 €	3,12	2,95	2,39	1,75

Le taux moyen attendu au regard du stock est de 11,96%. Si tous les clients acceptaient de regrouper leurs contrats pour minimiser les frais, le taux serait de 10,85%. La direction refuse les sursis lorsque les clients refusent de regrouper les contrats.

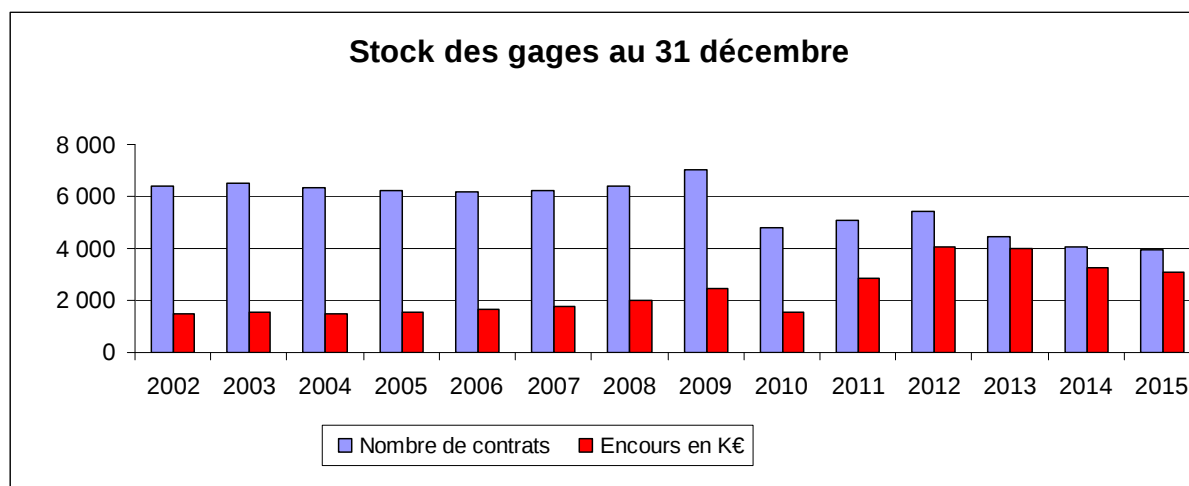
Evolution du cours de l'or (Mai 2012 au Mars 2016)



1.2 Activité commerciale

L'encours des gages détenus par l'établissement s'élevait à la clôture de l'exercice 2015 à 3932 contrats (4080 contrats en 2014) pour une valeur totale de prêt de 3,08 M€ (3,26 M€ en 2014). Sur janvier et février 2016, l'encours est quasiment stable.

La valeur moyenne d'un contrat s'établit à 785 € au 31 décembre 2015. Ce montant est inférieur à celui mesuré fin 2014 (800 €). Ceci traduit deux effets opposés : la volonté de la direction de systématiquement proposer aux clients le regroupement de leurs contrats pour bénéficier de taux plus avantageux et les remboursements de capital demandés.



Volume d'opérations

Les agents du service des gages ont procédé en 2015 à 9022 opérations (9089 en 2014) soit une moyenne mensuelle de 752 opérations (757 en 2014).

1.3 Point Mort de la structure

Les points morts (PM) définissent des niveaux d'activité qui permettent selon les cas :

- d'équilibrer les comptes (résultat = 0) – PM comptable
- D'avoir un niveau de rentabilité permettant de maintenir la valeur des fonds propres (résultat = fonds propres * inflation) – PM économique
- De rémunérer les fonds propres au coût du risque, seuil de la création de valeur (résultat = fonds propres * rentabilité exigée en fonction du risque) – PM Financier

Le taux moyen attendu au regard du portefeuille au 31/12/2015 et de la modification des taux est de 11,96% (alors qu'il était de 11,66% au 31/12/14), l'inflation de 0,5% (contre 0,5% en 2014) et en prenant un taux de prime de risque de 3.5%.

Nos charges récurrentes après ouverture de l'agence de Caen étant d'environ 500 k€.

Hors effet des ventes :

- le point mort comptable est de 4 180 k€.
- le point mort économique est de 4 356 k€
- le point mort financier est de 5 582 k€

L'encours du CMR étant à 3 087 k€, nous nous situons en dessous du point mort comptable ce qui montre l'importance pour le CMR de réussir le développement sur Caen. Ce sont les ventes qui permettent d'équilibrer le compte de résultat.

Lorsque l'on intègre un niveau de vente à 5%, on peut estimer un niveau de produit récurrent d'environ 50 k€, ce qui réduit chaque PM de 418 k€ (ce qui revient donc à admettre que la vente est un second métier du CMR et non plus un sinistre).

Dans le précédent rapport 2012, nous écrivions « il faut nuancer ce résultat car l'étude des contrats par client permet de montrer que si les clients regroupaient leurs contrats pour minimiser les intérêts à payer, le taux moyen serait d'environ 10,5% (pour rappel, la Direction a incité les clients à regrouper leurs contrats. ». L'action de la direction a permis de nous affranchir du risque de voir les clients nous mettre en cause pour défaut de conseil, mais la conséquence a été de fortement augmenter les points morts. Cette politique est toujours d'actualité, voir renforcée par les refus de sursis en cas de non regroupement.

1.4 Contentieux

Le volet contentieux de la Caisse de Crédit Municipal de Rouen a été marqué par :

- Suivi des contentieux ouverts en 2011 consécutif au vol à main armée

Deux clients ont été déboutés en 1^e instance devant le Tribunal Administratif de Rouen et un client devant la Cour d'Appel.

Par ailleurs, neuf clients ont déposé une assignation devant le TGI de Rouen et deux autres devant le TI de Rouen. Les dossiers sont en cours.

Les MMA ont finalement accepté de prendre en charge une grande partie des frais de contentieux liés au vol à main armée.

Deux titres de recette exécutoires avaient été émis en 2012 à l'encontre de deux anciens commissaires-priseurs afin de recouvrer des créances consécutives à la vente aux enchères de gages provenant de contrats échus. Etant donné le caractère contentieux de ces créances, les deux titres de recette avaient fait l'objet de dépréciations.

Le premier refuse de payer la créance et conteste le commandement de payer devant le Tribunal Administratif de Rouen. Le dossier a été plaidé fin 2013. Nous avons obtenu gain de cause en première instance. Un pourvoi en appel a été formé dans les délais par la partie adverse. La Cour d'Appel Administrative a renvoyé le dossier devant le Tribunal des Conflits. Le dossier étant toujours en cours, la dépréciation est maintenue.

Le second commissaire-priseur avait fait l'objet d'une saisie par voie de huissier et la totalité des fonds avait été récupérée au cours de l'année 2013 (14 000 + 14 156.92€), le dossier est donc clos (la dépréciation avait été reprise en 2013).

Les condamnations au titre des articles 700 dans le dossier Letailleur n'ont toujours pas été recouvrées.

2. Résultats financiers de l'exercice 2015

Les recettes 2015 s'élèvent à 614.009,38 € (contre 563.956,53 € en 2014).

Les dépenses 2015 s'élèvent à 608.999,02 € (contre 516.186,67 € en 2014).

Il apparaît donc un excédent de 5.010,36 € sur la section (contre 47.769,86 € en 2014).

2.1 Section d'exploitation

2.1.1 Dépenses d'exploitation

Structurellement, les frais de personnel et des dotations aux amortissements constituent la majeure partie des dépenses d'exploitation ordinaires.

Les frais de personnel et assimilé

La rémunération du personnel et les charges sociales s'élèvent à 260 430.89€ y.c. refacturation salarié mis à disposition par la ville de Caen (238 874.88 € en 2014).

Cette augmentation s'explique par la montée en puissance de l'activité Caennaise puisque l'on est passé de 0.85 ETP sur l'année 2014 à 1.5 ETP en 2015.

Ratio charges de personnel et assimilé / Produit Net Bancaire

2010	2011	2012	2013	2014	2015
58,47%	50,68%	40,52%	42,51%	44,40%	49,63%

Dotation aux amortissements

Les amortissements courants s'élèvent à 50 636,64 € (44.503,33 € en 2014) soit en forte hausse, ce qui est dû à l'ouverture de l'agence de Caen (caisse automatique principalement).

Ratio dotations aux amortissements courants / Produit Net Bancaire

2010	2011	2012	2013	2014	2015
14,08%	8,46%	6,24%	7,17%	9,07%	10,92%

Dépréciations pour créances douteuses

Conformément aux recommandations de l'ACP et au règlement ANC 2014-07 du 26 novembre 2014, des dépréciations pour encours « douteux » et contagion ont été effectuées.

Un contrat est considéré comme douteux dès qu'il présente un retard de paiement. **Cette définition très rigoureuse permet à la Caisse de Crédit Municipal de prévenir tout durcissement de la réglementation.** Par ailleurs, cet indicateur permettra au COS d'avoir un indicateur avancé de possibles difficultés lors de la mise en œuvre de la garantie du commissaire priseur. Pour ces contrats, les intérêts attendus sont dépréciés.

Tout dossier client basculant dans la rubrique « clients douteux » emporte contagion à l'ensemble des dossiers ouverts au nom du client. Les intérêts impayés sur ces dossiers font l'objet d'une dépréciation à 100% pour se conformer à la réglementation bancaire. Une dépréciation complémentaire est également appréciée par le CMR en tant que de besoin.

Par ailleurs, une dépréciation du capital prêté est comptabilisée pour tous les contrats dans ce cas de figure (douteux et contagion) selon le taux moyen des déficits sur vente observé lors des ventes réalisées dans l'année. Afin de prendre en compte la forte baisse du cours de l'or et la volatilité importante observée, nous avons retenu le taux de déficit moyen constaté lors des deux dernières années soit un taux de 9,53 % (contre 10,39% l'année passée).

Au regard des principes précédemment décrits, la situation arrêtée au 31/12/2015 fait apparaître une reprise de dépréciation de 14 771,32 €.

La dépréciation ainsi constituée correspond au montant maximum que le CMR aurait à couvrir si le commissaire priseur ne respectait plus ses engagements et si tous les lots faisaient l'objet d'un déficit lors des prochaines ventes.

Jusqu'en 2014, l'intégralité des déficits a été prise en charge par le commissaire-priseur au titre de sa responsabilité financière.

Toutefois, étant donné le risque de déficit lors des ventes de gages de faible valeur, Me Bisman a indiqué qu'il ne souhaitait plus engager au même niveau son expertise. L'accord suivant a été trouvé : le CMR renonce au recouvrement des frais de vente en cas de déficit sur des lots dont la valeur d'expertise est inférieure à 250 €.

Dépréciation de créances litigieuses

Une créance a été déclassée en créance litigieuse et une dépréciation a été constatée en 2015 pour un dossier dans lequel un différend familial a amené une mère à accuser son fils d'avoir déposé ses objets en usurpant sa signature.

La responsabilité du CMR ne semble pas être engagée (cf. affaire Bouraib) mais à titre de précaution, une dépréciation a été comptabilisée à hauteur de 925,69 €.

Fonds pour Risques Bancaires Généraux (FRBG)

Le CMR a constitué un FRBG conformément à la réglementation bancaire (CRB 90-02). Dans le cadre de la baisse de la valeur de l'or, des échéanciers de paiement ont été accordés aux clients. Pour faire face au risque potentiel de non paiement de ces échéanciers, une dotation du fonds a ainsi été constituée à hauteur de 32 k€ en 2014. Au vu de la très forte volatilité de l'or, cette dotation est renforcée à hauteur de 30 873 € en 2015.

Impôt sur les sociétés

Au titre de 2015, l'IS sera de 22.278,75 €. Ce montant prend en compte la réduction d'impôt suite au versement fait au CCAS au titre de la convention de mécénat.

2.1.2 Recettes d'exploitation

Les recettes d'exploitation sont composées principalement des intérêts des gages corporels et des intérêts des fonds propres placés.

Les produits liés aux gages corporels

Les intérêts générés par les prêts sur gages ont généré en 2015 une recette de 406 983,37 € (453 032,72 € en 2014) soit une diminution de près de 10,2%.

Les droits sur adjudications versés par le commissaire-priseur au CMR à l'occasion des ventes aux enchères judiciaires des gages s'élèvent à 21 391,85 € (32 310,23 € en 2014).

Les produits accessoires représentent un montant de 79 990,05 € en 2015 contre 44 314,17 € en 2014. Cette forte augmentation est liée au remboursement par les MMA des frais d'avocats sur les contentieux braquages.

Les intérêts des fonds placés

Les excédents de liquidité du CMR sont placés sur des comptes à terme dont les échéances sont comprises entre 3 mois et 3 ans. Par ailleurs, des prêts interbancaires ont été octroyés au Crédit Municipal de Strasbourg pour des durées de 6 mois et 1 an.

Les placements ont ainsi rapporté 24 035,96 € en 2015 contre 12 475,83 € en 2014.

Les produits accessoires

Le partenariat avec la Caisse de Crédit Municipal de Bordeaux se poursuit. Les recettes générées par ce partenariat se sont élevées à 2112 € pour 2015 (2041€ / 2014).

Reprises de dépréciations

Un premier dossier déclassé comme créance compromise a été soldé suite au décès du client. Les gages ont ainsi été vendus. La créance a été liquidée et la dépréciation qui avait été comptabilisée a été reprise (32k€).

Un deuxième dossier déclassé en compromis qui avait été déprécié en totalité a fait l'objet d'une reprise partielle de la dépréciation : le client a honoré son échéancier de versements. Une reprise de la dépréciation égale aux versement effectués a ainsi été faite (0,7k€).

2.1.3 Indicateurs de gestion

- Ratios prudentiels bancaires

Ratio de solvabilité (valeur minimale exigé : 8 %)

2010	2011	2012	2013	2014	2015
146,87%	126,09%	88,44%	92,51%	86,61%	95,12

- Coefficient de liquidité

En 2012, le Crédit Municipal de Rouen a eu recours à l'emprunt à hauteur d'un million d'euros pour refinancer les prêts sur gages octroyés.

Ces emprunts étant mobilisés sur 5 ans, le CMR est concerné par le risque de liquidité à chaque échéance de remboursement, c'est-à-dire aux mois de juillet et novembre de chaque année.

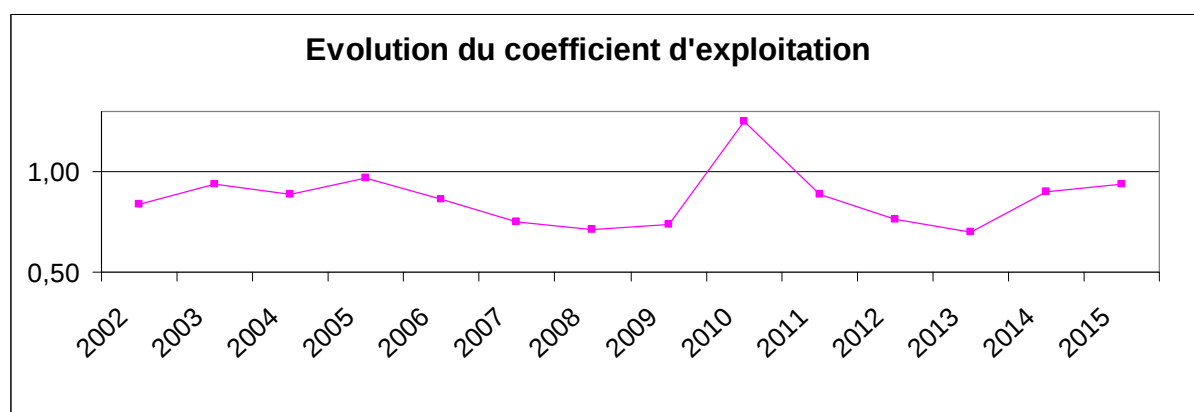
La bonne gestion des échéances depuis 2013 a toujours permis de respecter la réglementation sur le ratio de liquidité.

Toutefois, le CCMR devra continuer de veiller à disposer des fonds nécessaires au remboursement des échéances de juillet et novembre 2016 (inférieures 110 k€ chacune).

- Coefficient d'exploitation

Le coefficient d'exploitation, indicateur synthétique d'efficacité rapportant les frais généraux et les dotations aux amortissements au Produit Net Bancaire, s'établit pour 2015 à 94% (90% / 2014).

Les efforts de rééquilibrage menés en 2011 et 2012 ont permis de retrouver un coefficient d'exploitation inférieur à 100 %, suite aux conséquences financières du hold-up survenu en 2010.



- PNB par agent (présent au 31/14 et en milliers d'euros)

2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
101,99	68,45	86,50	104,15	97,45	80,44	76,01

- Dettes envers les fournisseurs

En application de l'article L.441-6-1 du Code de Commerce, la ventilation des dettes fournisseurs par échéance au 31/12/2015 est la suivante :

En milliers d'euros

	Échéance < 31/01/N+1	Échéance < 29/02/N+1	Échéance < 31/03/N+1
Solde au 31/12/2015 : 16	9	7	0,5
Solde au 31/12/2014 : 12	7	4	1

Le délai moyen de règlement des factures fournisseurs est d'environ 30 jours (22 jours en 2014).

2.2 Section de dotation

La section de dotation présente au terme de l'exercice 2015 un excédent de 56.270,91€ (4.437,46€ en 2014). En effet, le CMR n'a pas acheté d'immobilisations en 2015.

Laurent DAUPLEY
Directeur de la Caisse de
Crédit Municipal de Rouen

Annexe

Le Conseil d'Orientation et de Surveillance de la Caisse de Crédit Municipal de Rouen est composé au 31/12/2015 des membres suivants :

- Monsieur Yvon ROBERT, Président,
- Madame Emmanuèle JEANDET-MENGUAL, Vice-Présidente

Par ordre alphabétique :

- Madame Sarah BALLUET
- Madame Marie CASTETS
- Monsieur Matthieu CHARLIONET
- Madame Gwenaëlle CORNU-LE VERN
- Madame Geneviève FARCIS-NOLLET
- Madame Martine GALAS
- Monsieur Gérard LARTIGUE
- Monsieur Michel LE LAN
- Monsieur Médéric MONESTIER
- Monsieur Jean-Luc SCHROEDER
- Monsieur Christian PLATTIER
- Madame Sophie SIMONNET (non votante)